

EASYDEV - HEURES SUP

Hypocrisie et Grande Illusion

Depuis déjà plusieurs mois les salariés d'Easydis sont pris pour des charlots !! En effet, la direction par divers communiqués tente de faire avaler les pilules d'EASYDEV et des heures supplémentaires non majorées.

Les explications prêteraient à sourire si elles n'impactaient pas directement nos revenus.

Dire, que le non paiement des heures supplémentaires, est un simple problème de communication ou d'interprétation, **c'est mentir !!!**

Il s'agit simplement de faire du fric sur le dos des salariés en refusant d'appliquer les textes en vigueur. Seul moyen légal pour faire appliquer les textes : **vous devez faire un prud'hommes individuel !!!!!!!**

Vu la considération que la direction porte à ses salariés, il ne faut pas hésiter.

Lors du CCE, la direction a proposé des réunions pour avancer ? ou gagner du temps ???...

La CFDT a bien précisé qu'il ne fallait pas compter modifier les règles de modulation en échange de la loi, exemple : le délai de prévenance est de 15 jours et restera de 15 jours (changement d'horaire).

La CFDT restera ferme sur le sujet !

Nous avons aussi prévenu la direction de ne pas tenter d'utiliser les Organisations Syndicales à sa botte pour valider des « couillonnades » et autres horreurs anti-sociales.

CFDT
UNION
SYNDICALE
DES
TRAVAILLEURS
D'ÉLECTRICITÉ
ET
DE
GÉNÉRALISME

EASYDEV

EASYDEV : Là aussi, il est temps de rétablir la vérité. La direction explique que plus de 2 millions d'euros sont distribués.

Très belle somme ??? qui divisée par chaque salariés d'Easydis (employés – ouvriers) représente environ 480 € par an et par personne.

Plafonnement des primes individuelles (c'est justifié, car il est intolérable que les salaires soient inférieurs à la prime de productivité). **La CFDT se bat et se battra toujours pour des salaires (et non des primes) décents.**

Mais que deviennent les sommes non versées ???

Là, pas de négo... Tout est dans le flou et surtout rien n'est écrit, depuis le début la CFDT dénonce l'hypocrisie du système.

Les faits nous donnent raison.

EN CONCLUSION

La direction générale doit être consciente que les salariés ne sont pas dupes !!!
seuls les moutons se laissent tondre toute leur vie sans réagir.

Autre exemple de la « bonne foi » du groupe : L'AGRR (retraite complémentaire)

Sans la CFDT, nous serions toujours en train de payer la part de Monsieur NAOURI.

Une fois le résultat des procès en cours connu, la CFDT proposera à chaque salarié de récupérer son dû.

Notre PDG est-il dans le besoin pour avoir recours à de telles pratiques ???
Peut-être que les mouvements de février n'ont pas suffi.

Décembre serait peut être un meilleur choix !!!

POUR INFO

En 2007, les 10 salaires les plus importants d'Easydis ont eu 9,87 % d'augmentation.

La prime de développement attribuée au cadre représente 3000 €uros par an et par personne.

Les primes des agents de maîtrises représentent 1040 €uros par an et par personne.

A comparer aux 480 €uros des employés – ouvriers par an et par personne.

Sur ces quelques lignes de réflexion,
les élus CFDT vous souhaitent de
bonnes vacances et rendez-vous à la
rentrée !!

